



Taxes télévision sur 6 ans sans rappel

Par **bill___**, le **22/05/2008** à **14:17**

je viens de recevoir une lettre par huissier me réclamant 846€ pour les taxes TV depuis l'année 2002

question;

pourquoi je n'ai reçu aucun rappel pendant toutes ces années

et

peuvent ils remonter si loin sans rappel préalable et n'est ce pas trois max pour remonter en arrière

Par **Thierry Nicolaidès**, le **23/05/2008** à **11:03**

Première question

Votre huissier est il un huissier du trésor?

si non, ne payez pas et demandez lui les justificatifs de cette "créance".

Le délai de prescription est de trois an en principe (année en cours plus trois donc 1er janvier 2005) sauf s'il y a eu déjà des relances interrompant la prescription (ex : courrier rar de l'administration)

vous pouvez contester le rappel auprès des services fiscaux. mais pas auprès de l'huissier qui est simplement chargé du recouvrement de la dette sans capacité d'en apprécier le bien fondé

cordialement